

# Fiche de procédure

Informations de base		
DEA - Procédure d'acte délégué	<a href="#">2022/2815(DEA)</a>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Adaptation des dispositions relatives à la surveillance des émissions de gaz polluants en service des moteurs à combustion interne installés sur des engins mobiles non routiers afin d'inclure les moteurs dont la puissance est inférieure à 56 kW et ceux dont la puissance est supérieure à 560 kW		
Complétant <a href="#">2014/0268(COD)</a>		
Sujet		
2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité		
3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles		
3.70.02 Pollution atmosphérique, pollution automobile		

Evénements clés			
30/08/2022	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2022)06046</a>	
30/08/2022	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
14/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/11/2022	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		